



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00009 U6201

Adresse du projet : 4 Rue des Jardins 62300 Lens

Déposé en mairie le : 14/01/2026

Reçu au service le : 20/03/2026

Nature des travaux: 20219 Réfection couverture

Demandeur :

concept toiture LEMAUFFE représenté(e)
par Monsieur LEMAUFFE Ethan

21 Rue Pasteur
62670 Mazingarbe

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

L'architecte des Bâtiments de France donne un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

- La couverture du bâtiment principale doit être réalisée en tuiles à emboîtement de terre cuite petit moule (20 au m² au minimum) à cornet rond latéral de type 'Monopole' ou 'Tempête44' ou similaire et dans la gamme de couleur rouge non flammées et non vernies. Le modèle Terroise à cornet plat n'est pas accepté.

Fait à Arras



Sign  electroniquement par
Andr a TUDOR-HENON
Le 20/04/2026   20:49

Architecte des B timents de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une d cision d finitive sur le dossier. Cette d cision sera prise par l'autorit  comp tente charg e de d livrer les autorisations de travaux. Par cons quent, le demandeur ne peut pas d buter les travaux   la r ception de cet avis.

ANNEXE :

Gare situé à 62498|Lens.

Monument aux morts du rond-point Van Pelt situé à 62498|Lens.